

Métiers
de la sécurité privée

Prévention, Santé,
Sécurité en entreprise

121 rue de Mazières
18 000 BOURGES

02 48 70 23 26
contact@axone-formation.fr

www.axone-formation.fr

Durée formation: 70h minimum

Tarif: 750 € (HT)

Date: voir calendrier sur
www.axone-formation.fr

Lieu de la formation:
121 rue de Mazières 18000 BOURGES

Nombres de stagiaires: un minimum
de 3 stagiaires et 6 au maximum

**Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap:**

Toute demande sera étudiée
en interne au cas par cas afin
de vérifier la compatibilité
avec la formation

Délais d'inscription:
Prendre contact avec le bureau

**Moyens pédagogiques
& techniques**

- Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs, plateau technique
- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives
- Cas pratiques et mises en situation

AJOUT DE CHIEN

OBJECTIFS

Cette formation vise à acquérir l'aptitude professionnelle obligatoire répondant à l'arrêté du 10 juillet 2012, réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance humaine.

Le Rajout ou changement de chien permet l'inscription d'un nouveau chien sur sa carte professionnelle et d'assurer les missions d'Agent de Prévention et de Sécurité avec l'usage d'un chien.

PRÉ-REQUIS

Titulaire de la carte professionnelle Agent cynophile en cours de validité conformément au Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.

Pour le Chien :

- Âgé de 12 mois minimum à l'entrée de la formation.
- À jour de vaccination (C.H.L.P.R) + Toux de chenil (forme virale et bactérienne) avec passeport Européen.
- Phénotype du chien doit correspondre à une des races de chiens habilités au mordant définie par la Société Centrale Canine.
- Pour les chiens de 2^{ème} catégorie test comportemental et à jour des formalités administratives.
- Chien de 1^{ère} catégorie interdit.
- Réussite du test d'entrer ASC de spécialité.
- Évaluation pour définir le nombre d'heures pratiques.

SUIVI ET ÉVALUATION

Le binôme homme-chien sera évalué tout au long de son programme.

Une évaluation finale interne au centre de formation sera réalisée par 2 jurys pour contrôler les acquis suivant :

- Intervenir en situation professionnelle.
- Acquérir les règles de bien-être de son animal.
- Communiquer. Rendre compte en externe et en interne.
- Appliquer les dispositions légales, réglementaires et y compris cynophiles.

MODULE 1 : OBÉISSANCE ET SOCIABILITÉ DU CHIEN

Savoir effectuer (exercices pratiques) :

- une suite au pied en laisse, et en laisse muselée
- un maintien en position couché/assis le maître à vue
- des positions au pied statique (assis, debout, couché)
- un rappel (dans un terrain ou bâtiment clos)

Savoir :

- motiver son chien
- faire franchir à son chien des obstacles bas
- faire évoluer sous contrôle son chien dans différents environnements (bâtiments, escaliers...)
- contrôler son chien durant des exercices pratiques de sociabilité, de jour, en présence du public et d'un autre chien (sociabilité, obéissance, maîtrise et contrôle du chien en tous lieux)

MODULE 2 : MAÎTRISE DU CHIEN DANS LE CADRE DE LA LÉGITIME DÉFENSE

Savoir mettre en œuvre les différentes étapes d'apprentissage pour acquérir une maîtrise de son chien lors d'actions mordantes en développant :

- le déboufrage
- le mordant au costume
- la défense du maître
- les frappes muselées
- la cessation du mordant en maintenant la vigilance
- le déconditionnement au mordant

Savoir :

- motiver son chien
- faire franchir à son chien des obstacles bas
- faire évoluer sous contrôle son chien dans différents environnements (bâtiments, escaliers...)
- contrôler son chien durant des exercices pratiques de sociabilité, de jour, en présence du public et d'un autre chien (sociabilité, obéissance, maîtrise et contrôle du chien en tous lieux)
- prendre rapidement une décision sur le choix de l'opportunité d'une défense du maître avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée dans le cadre de la légitime défense
- faire intervenir son chien dans une frappe muselée (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense
- faire intervenir son chien démuselé (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense et le faire cesser immédiatement
- garder le contrôle lors d'une situation de mordant de brève durée

MODULE 3 : DÉTECTION DE PERSONNES ET D'OBJETS POUVANT PORTER PRÉJUDICE À LA SÉCURITÉ DES BIENS ET PERSONNES

Savoir :

- organiser et dérouler sa ronde en sachant utiliser son matériel canin, constater des anomalies, découvrir des personnes ou des objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes
- observer et interpréter des réactions et attitudes de son chien durant sa recherche et lors de la détection de personnes ou d'objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes
- développer les aptitudes sensorielles naturelles du chien de jour et de nuit

Savoir maîtriser son chien en situation de travail de détection dans le cadre professionnel et réglementaire :

- détection olfactive, visuelle et auditive
- initiation au pistage
- détection de personnes au sol, aérienne et souterraine
- gérer et utiliser de son chien durant une ronde